

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS  
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Tourisme  
Tél : 04 66 56 10 76  
Réf : MB - 2024 - 001

-2024/0041

**Objet : Acte de nomination d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes pour l'encaissement des produits du Préhistorama de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Rousson – modificatif à l'arrêté n°2017/0095 en date du 3 février 2017 – abrogation de l'arrêté n°2023/0082 en date du 12 septembre 2023**

**Le président d'Alès Agglomération,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R1617-1 à R1617-18 relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

**Vu** le décret n°2005-1601 en date du 19 décembre 2005 relatif à la création des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,

**Vu** le décret n°2012-1246 en date du 7 novembre 2012 et notamment son article 22, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** le décret n°2022-1605 en date du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics,

**Vu** l'arrêté interministériel en date du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et du montant du cautionnement imposé à ces agents,

**Vu** la délibération C2017\_03\_16 du conseil de communauté en date du 12 janvier 2017 relative aux indemnités de responsabilité des régisseurs communautaires,

**Vu** l'arrêté n°2017/0057 en date du 1er février 2017 portant acte constitutif d'une régie de recettes du Préhistorama de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Rousson, modifié par l'arrêté n°2017/1789 en date du 14 juin 2017,

**Vu** l'arrêté n°2017/0095 en date du 3 février 2017 portant nomination d'un régisseur et de mandataires suppléants pour la régie de recettes pour l'encaissement des produits du Préhistorama de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Rousson, modifié par l'arrêté n°2023/0082 en date du 12 septembre 2023,

**Vu** l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 3 juillet 2024,

**Considérant** la nécessité de nommer de nouveaux mandataires suppléants pour la régie de recettes pour l'encaissement des produits du Préhistorama de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Rousson,

## **ARRÊTE**

L'arrêté n°2023/0082 en date du 12 septembre 2023 est abrogé.

L'arrêté n°2017/0095 en date du 3 février 2017 et modifié comme suit :

### **ARTICLE 1 :**

L'article 2 de l'arrêté n°2017/0095 en date du 3 février 2017 devient :

En cas d'absence pour maladie, congés ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme Mélanie GARCIA, régisseur, sera remplacée par MM. Yannick MAIRE et Loïc BERGER et par Mmes Magali BONNET et Audrey MISTRAL en tant que mandataires suppléants.

### **ARTICLE 2 :**

L'article 5 de l'arrêté n°2017/0095 en date du 3 février 2017 devient :

MM. Yannick MAIRE et Loïc BERGER, Mmes Magali BONNET et Audrey MISTRAL, mandataires suppléants, ne percevront pas d'indemnité annuelle de managements de fonds.

### **ARTICLE 3 :**

Les autres dispositions de l'arrêté n°2017/0095 en date du 3 février 2017 demeurent inchangées et restent applicables.

### **ARTICLE 4 :**

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Alès, le 29 JUL 2024

Le président  
Christophe RIVENQ



**Le régisseur**  
(vu pour acceptation en manuscrit)

**Mme Mélanie GARCIA**

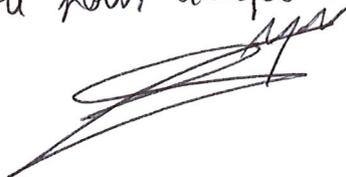
Vu pour acceptation



**Le mandataire suppléant**  
(vu pour acceptation en manuscrit)

**M. Loïc BERGER**

Vu pour acceptation



**Le mandataire suppléant**  
(vu pour acceptation en manuscrit)

**Mme Magali BONNET**

Vu pour Acceptation



**Le mandataire suppléant**  
(vu pour acceptation en manuscrit)

**M. Yannick MAIRE**

Vu pour acceptation



**Le mandataire suppléant**  
(vu pour acceptation en manuscrit)

**Mme Audrey MISTRAL**

Vu pour acceptation

